

la lettre

argumenter
décider
agir

La sélection des projets retenus pour la deuxième vague des investissements d'avenir est connue depuis la mi-février. Le projet de laboratoire d'excellence « Argumenter, décider, agir » (Labex ADA) proposé par la Maison européenne des sciences de l'homme et de la société - Lille Nord de France (MESHS) avec 19 laboratoires n'en fait pas partie. Il reprenait pourtant, pour l'essentiel, le projet, bien évalué, qui avait été élaboré à l'occasion de la première vague, en renforçant la partie computationnelle du programme scientifique. Dans les deux cas, s'est enclenchée une véritable dynamique collective et interdisciplinaire, ce qui a valu au projet ADA le soutien de partenaires institutionnels et du monde économique et social, en particulier de Lille métropole communauté urbaine (LMCU) et du conseil régional Nord - Pas-de-Calais.

ÉDITO

Sommaire :

Édito	p.3
Retour sur...	p.5
<i>Comment les foules peuvent-elles être sages ?</i> par Josh Ober	
Positions	p.9
<i>Le lobbying et l'influence</i> , par Guillaume Courty	
Positions	p.12
<i>Ce que le programme ADA peut dire à la « société »</i> , par Jean-Gabriel Contamin	
Rencontre avec...	p.14
Faustin Aïssi, conseiller délégué à la recherche et à l'université, LMCU	
Le saviez-vous ?	p.16
Les CIFRE	
Actualités	p.17

Enclenchée à l'occasion d'un projet de Labex, la dynamique ADA continue sans Labex !

La sélection des projets retenus pour la deuxième vague des investissements d'avenir est connue depuis la mi-février. Le projet de laboratoire d'excellence « Argumenter, décider, agir » (Labex ADA) proposé par la Maison européenne des sciences de l'homme et de la société Lille - Nord de France (MESHS) avec 19 laboratoires n'en fait pas partie. Il reprenait pourtant, pour l'essentiel, le projet, bien évalué, qui avait été élaboré à l'occasion de la première vague, en renforçant la partie computationnelle du programme scientifique. Dans les deux cas, s'est enclenchée une véritable dynamique collective et interdisciplinaire, ce qui a valu au projet ADA le soutien de partenaires institutionnels et du monde économique et social, en particulier de Lille métropole communauté urbaine (LMCU) et du conseil régional Nord - Pas-de-Calais.

On ne peut qu'être déçu par un résultat qui concède seulement un équipement d'excellence aux sciences humaines et sociales (SHS) dans la région Nord - Pas-de-Calais, pourtant très bien placées en matière de publications internationalement reconnues. Clairement, les moyens accordés par le plan d'investissement d'avenir ne sont pas à la hauteur des enjeux de la recherche en SHS en Nord - Pas-de-Calais. Pour autant, nous ne regrettons pas le choix initial que nous avons fait de construire un projet à la fois exigeant et ambitieux sur le plan scientifique et ouvert à tous les chercheurs qui pouvaient en assurer la dynamique. Sans doute cette stratégie n'était-elle pas dans l'esprit malthusien d'une sélection qui viserait plus à reconnaître une excellence très ciblée et déjà là, qu'à encourager la structuration d'une recherche originale par la pluridisciplinarité large qu'elle engage et la dynamique collective qu'elle impulse. La MESHS a porté un projet qui ne la travestissait pas, dont tous ses membres peuvent être fiers et qui, de fait aujourd'hui, la renforce dans son identité et dans sa détermination d'être le moteur de la structuration de la recherche en SHS en Nord - Pas-de-Calais.

Cette dynamique même et l'enthousiasme que le projet a suscité auprès des chercheurs et des partenaires qui ont accepté d'y adhérer nous interdisent de renoncer. Enclenchée à l'occasion d'un projet de Labex, la dynamique ADA continuera sans Labex ! ADA devient une thématique essentielle de la MESHS, qu'il appartiendra dans un premier temps au comité de projet de faire vivre. Nous avons d'ores et déjà l'assurance que



ce programme de recherche disposera de moyens propres, qui s'ajoutent à ceux dont disposait et dont continuera à disposer la MESHS. LMCU nous permet de salarier un coordinateur de programme et d'alimenter un appel à projets à hauteur de 30000 euros. Le conseil régional Nord - Pas-de-Calais soutiendra également cette thématique. Un cycle de conférences ADA fonctionne, et vous trouverez dans la présente lettre ADA une synthèse de la conférence présentée en décembre dernier par Josh Ober, venu spécialement de Californie et engagé dans le réseau Stanford - Lille qui s'organise autour du programme ADA. Des séminaires partenariaux sont en train de se mettre en place. Une collection ADA, dirigée par Shahid Rahman, directeur scientifique du programme ADA, vient d'être lancée dans la prestigieuse maison d'édition Springer. Nous organiserons très prochainement une réunion (21 mai 2012) pour vous informer de la façon dont la dynamique ADA va continuer. Nous comptons sur ceux et celles qui s'étaient déjà engagés dans le projet de LABEX, chercheurs, mais aussi acteurs du monde économique, social et politique.

Cette lettre ADA, dont voici le premier numéro, se veut l'instrument d'échange, de communication et d'identification du programme de recherche ADA. Cet outil, dont la maquette sera sans doute amenée à évoluer, est le vôtre ; n'hésitez pas à vous en saisir pour faire vivre la dynamique ADA !

Fabienne Blaise et Shahid Rahman, pour le comité scientifique ADA



Josiah Ober est professeur de sciences politiques et d'études classiques à l'université de Stanford (Californie).

Il est spécialisé dans les domaines de la théorie politique ancienne et moderne et l'institutionnalisme historique.

Parmi ses nombreuses publications : *Democratic Knowledge : Innovation and Learning in Classical Athens*, a été publié par Princeton University Press en 2008.

Parrain international du projet ADA, Josh Ober s'est déplacé spécialement de Stanford pour être présent au lancement officiel du projet le 12 décembre 2011. À cette occasion il a donné une conférence, intitulée *Comment les foules peuvent-elles être sages ? Aristote, les experts et l'avenir de la démocratie*.

retour sur...

Comment les foules peuvent-elles être sages ? Aristote, les experts et l'avenir de la démocratie

How the many can be the wise?

Aristotle, experts, the future of democracy

Synthèse de la conférence du Pr. Josiah Ober donnée lors de la présentation du programme ADA le 12 décembre 2011

Une des plus anciennes questions de la philosophie politique est celle de la valeur des différentes formes de l'organisation du pouvoir dans la cité, question dont la forme contemporaine la plus aiguë porte sur la force normative que nous tendons à associer à l'idée de démocratie. D'où vient que nous considérons que la démocratie est, sinon le meilleur système politique en un sens absolu, au moins préférable à toutes les alternatives crédibles ? Une importante tradition cherche à répondre à cette question en montrant que les institutions démocratiques offrent la seule incarnation possible, ou une incarnation optimale, de principes normatifs tels que la liberté ou la justice. L'approche épistémique repose sur une formulation différente du problème. La démocratie y est considérée comme une famille de mécanismes de décision collective, et sa valeur dépend de sa capacité à fournir des réponses correctes à la question « Quel est le meilleur moyen de réaliser tel objectif, dont on a déterminé qu'il était collectivement désirable ? ». Il n'est pas nécessaire de réduire la politique à la recherche de réponses à de telles questions pour voir l'intérêt d'une telle approche : il suffit de considérer que la vie politique rencontre inmanquablement ces questions.

Le modèle épistémique de la démocratie

On partira du principe qu'il est raisonnable de faire les hypothèses suivantes : d'abord que certains choix sont effectivement meilleurs ou plus adéquats que d'autres, et d'autre part que ceux qui décident sont capables, sous certaines conditions, de reconnaître la meilleure alternative. L'objet d'étude, dans cette perspective, est donc double. Il s'agit d'une part de fournir une théorie de la manière dont on peut construire une représentation adéquate de ce qui est collectivement désirable, en prenant pour point de départ les préférences de chacun. Il faut ensuite montrer en quoi les principes de la démocratie offrent des garanties quant à la qualité des décisions prises par des structures qui incarnent ces principes. Un modèle de démocratie épistémique devrait au moins satisfaire deux exigences s'il veut être utile :

1. Compatibilité normative : le modèle doit intégrer des valeurs telles que l'égalité, la liberté d'expression ou l'auto-détermination collective.
2. Intuitivité : le modèle doit permettre d'expliquer les cas familiers et complexes de prise de décision collective.

Si l'on veut, d'autre part, que le modèle soit crédible comme proposition de démocratie épistémique, il doit encore satisfaire les exigences suivantes. En premier lieu, il doit intégrer les contraintes concrètes de la prise de décision collective : la limitation des ressources, cognitives et temporelles, l'extrême variété des objets, etc. Ensuite, le modèle doit se concentrer sur l'aspect proprement épistémique de la question politique, à savoir les prises de décisions où l'évaluation des alternatives dépend effectivement de notre connaissance du monde. Enfin, le modèle doit rester démocratique en ce sens que la capacité de décision doit rester la prérogative du *demos*, entendu comme un ensemble vaste et socialement divers de citoyens.

La question centrale de la construction d'un modèle convaincant de démocratie épistémique concerne les experts. Il est en effet assez clair que les votants ne possèdent pas, en général, les compétences requises pour identifier la meilleure réponse à toutes les questions qui demandent une décision collective. À mesure que croît l'ensemble du

savoir humain, la différence de compétence s'accroît entre ceux qui possèdent les éléments permettant de décider de façon efficace et la masse des votants. L'approche épistémique, en tant qu'elle considère comme son domaine propre ce qui dans la décision politique ressortit au savoir, doit donc se donner les moyens de penser le rôle des experts dans le mécanisme de prise de décision. À l'évidence, le problème est difficile. Il est en effet bien connu que c'est justement au nom de la nécessité de fonder la décision sur un savoir qu'on a pu, depuis Platon, considérer la démocratie comme un système inférieur. La démocratie épistémique a donc pour adversaire naturel ce qu'on peut appeler l'épistémocratie, le système dans lequel ce sont les experts qui ont le pouvoir de décision.

À cela, et sans sortir du cadre épistémique, on peut répondre que personne ne possède le genre d'expertise universelle qui justifierait une confiscation du pouvoir, et l'on peut même douter qu'il existe une forme d'expertise de nature proprement politique. Le problème, depuis Aristote, est donc de savoir comment un régime peut à la fois être démocratique et épistémiquement performant. Au nombre des difficultés propres à la conjugaison de ces deux caractères, on compte au moins celles-ci :

1. Mettre l'expertise distribuée dans la collectivité au service du bien commun, sans tomber dans une forme d'épistémocratie, et en garantissant aux institutions une certaine robustesse contre la prise de contrôle par une élite.
2. Éviter les pathologies de la délibération, en particulier la focalisation sur des alternatives sous-optimales, la propagation en chaîne des erreurs, et la pensée unique.
3. Éviter la réduction de la teneur des arguments au plus petit dénominateur commun.
4. Parvenir à une notion satisfaisante d'agentivité collective.
5. Se donner une méthode d'agrégation des représentations qui assure que les représentations collectives soient cohérentes. Dans le cas particulier des préférences, garantir la transitivité de la relation de préférence.

On peut distinguer au moins deux approches dominantes de la recherche consacrée à la démocratie épistémique. La première, dont Habermas, Rawls ou Cohen sont des représentants, défend une notion strictement délibérative du processus de décision. Les votants échangent des arguments rationnels jusqu'à converger sur un consensus soutenu par la structure argumentative. Les problèmes discutés, ainsi que les alternatives envisagées sont du ressort de la collectivité, et la décision finale, par consensus ou par vote, peut à bon droit être considérée comme démocratique. La difficulté avec cette approche réside dans sa faible capacité à garantir une bonne intégration des contraintes concrètes. En particulier, il est difficile d'assurer en même temps la rationalité du débat et sa capacité à décider d'une alternative en temps utile : le débat a en effet tendance à se prolonger indéfiniment dans le cas (standard) où une preuve effective de la supériorité d'une alternative ne peut être fournie. Une autre approche, qui a retenu l'attention de nombreux chercheurs au cours des quinze dernières années, est celle de l'agrégation d'estimations indépendantes (AEI). L'opinion des votants sur une question donnée est agrégée par une fonction, dont l'expression mathématique permet de contrôler les bonnes propriétés. On peut ainsi s'assurer de la cohérence des représentations collectives agrégées, et garantir l'efficacité du processus dans les contraintes de temps et d'incertitude de l'exercice concret. La difficulté tient ici au fait que ni le problème examiné, ni les solutions envisagées ne sont intégrées au processus de décision. Ces paramètres cruciaux du mécanisme de décision sont déterminés par le système, ce qui met en danger la qualité démocratique de la procédure.

La notion d'agrégation pondérée d'expertise (APE) suit naturellement de la volonté de préserver ce qui est intéressant dans les approches précédentes. Il s'agit dans un premier temps de reconnaître que l'appel à l'expertise est bien une force des systèmes

démocratiques et non une forme d'argument fallacieux. Cependant, le statut d'expert ne saurait être décrété par une instance externe et antérieure au processus de décision, de la même manière que les problèmes à traiter, leur division en domaines de compétence, et la description des alternatives pertinentes entre lesquelles choisir. En conséquence, une forme fortement démocratique de l'APE détermine une famille de procédures de décision dans lesquelles tous les paramètres sont révisables dès qu'il apparaît clairement aux votants qu'un aspect de la procédure est devenu inadéquat. C'est à cette condition que de tels mécanismes de décision, dont la forme concrète est toujours initialement donnée par un héritage historique, peuvent atteindre un régime de fonctionnement authentiquement démocratique. Une fois donnée l'idée que les votants ont intérêt à aligner leurs représentations sur ceux qu'ils jugent experts, s'ouvre la possibilité d'agrèger ces représentations, qui cessent d'être indépendantes, par un vote qui retient l'efficacité concrète de l'AEI.

Les hypothèses sous lesquelles l'APE est possible peuvent se résumer comme suit :

1. Les votants cherchent avant tout des réponses correctes à la question de la meilleure alternative.
2. Chaque problème traité est divisible en domaines.
3. Chaque domaine est susceptible de pondération en fonction de son importance.
4. Chaque domaine est analysable comme un champ de connaissances.
5. Dans chaque domaine existent des experts identifiables et prêts à partager leur expertise.
6. La communauté dure dans le temps, l'exercice de la décision peut s'analyser comme un jeu répété.
7. Les votants révisent leurs croyances d'une façon qui cherche à correspondre à la réalité.
8. Toutes ces conditions sont connaissance commune.

Lorsque ces conditions sont réunies, la démocratie épistémique peut fonctionner par agrégation pondérée d'expertise. On peut cependant se demander dans quelle mesure il est raisonnable de croire à cette possibilité. C'est ici que la lecture d'Aristote s'avère particulièrement intéressante.

Aristote et le problème de la décision collective

La lecture d'Aristote s'avère féconde à l'égard d'un tel projet. Le philosophe semble poser le problème de la décision collective dans des termes comparables, et l'on peut supposer que comprendre la manière dont il considère la « sagesse du grand nombre » peut fournir un éclairage intéressant sur la manière d'organiser la prise de décision collective dans ses formes institutionnelles modernes.

Dans *Les Politiques* 3.1281a42-b10, Aristote propose une analogie et un exemple pour illustrer en quoi le grand nombre, qui pourtant n'est pas composé d'individus dont l'excellence serait complète, peut cependant juger avec plus de sûreté que ces hommes excellents. La raison fondamentale en est que l'excellence est un tout dont les composantes se trouvent distribuées dans le grand nombre, et que dans le jugement collectif ces composantes s'agrègent pour faire de la foule un juge dont l'excellence surpasse celle des simples hommes, si excellents soient-ils. De façon analogue, un repas à la fortune du pot, où chaque convive apporte un plat, dépasse en qualité ce qu'un cuisinier même excellent peut réaliser, pour peu qu'il y ait assez de convives, ayant des compétences culinaires assez différentes, et qu'il soit entendu que chacun n'apporte que ce qu'il cuisine vraiment bien. Aristote offre une illustration d'un tel mécanisme dans *La Poétique* (1450a6-14), où il décrit comment le jugement populaire sur les tragédies présentées aux Dionysies s'avère excellent. Chacune des composantes de la tragédie (intrigue, personnages, diction, pensée, spectacle et chant) fait l'objet d'un

jugement par ceux des spectateurs qui possèdent une autorité particulière sur le sujet. L'agrégation de ces jugements autorisés produit un jugement d'ensemble d'une sûreté remarquable.

Le cas décrit par Aristote correspond à un mécanisme de décision non démocratique en cela que ce qui est jugé (à la fois la tragédie elle-même et les aspects pertinents sur lesquels porte le jugement) sont donnés à l'avance. Un exemple contemporain permet de mieux appréhender les différences entre les degrés d'instanciation des principes démocratiques dans la procédure. Soit le problème de décision collective que représente l'avancement dans un contexte académique. Le jugement des experts sur les conditions d'avancement est reconnu faillible et pondéré par une réputation, ils donnent un avis sur les critères à satisfaire pour bénéficier d'un avancement dans chacun des aspects du travail universitaire (recherche, enseignement, tâches administratives). Les votants peuvent ensuite suivre ou non les avis des experts, et leurs votes sont ensuite agrégés selon une méthode déterminée, même s'il existe plusieurs fonctions capables de faire le travail (moyenne, médiane, majorité...). La méthode est faiblement démocratique : le problème, les options, la décomposition en aspects et le poids respectif des aspects sont donnés d'avance. Cependant, le jugement des experts n'a pas une valeur collective immédiate : les votants ont leur rôle en ce qu'ils évaluent les experts.

On peut trouver dans l'histoire d'Athènes un exemple de système de décision fortement démocratique à l'œuvre, qui constituera l'illustration de l'APE à plein rendement en tant que modèle de la démocratie épistémique. Le cas était bien connu d'Aristote : il s'agit de la décision athénienne quant à la réaction appropriée face à la menace d'invasion perse de 480 av. JC. La décision était ultimement soumise au vote de masse par l'assemblée des citoyens, dont le nombre se comptait en milliers. L'ordre du jour de l'assemblée était déterminé par la *boulè*, un conseil de 500 citoyens tirés au sort. La *boulè* détermina les trois options principales sur lesquelles un vote de l'assemblée à la majorité devait avoir lieu. Les options étaient : fuir, combattre sur terre ou combattre sur la mer. Le point crucial est que ces options n'étaient pas déterminées à l'avance comme les seules possibles. Lors de l'assemblée, d'autres options pouvaient être suggérées, et nombre d'experts pouvaient être entendus et évalués par les votants. Pour l'essentiel, les paramètres de la procédure étaient donc susceptibles de modification par l'assemblée elle-même, au moins dans le cadre des contraintes d'efficacité temporelle de la prise de décision. Au final, le vote athénien se rendit aux arguments de Thémistocle, dont on peut présumer qu'il était l'expert le plus crédible dans la délibération. La bataille eut lieu sur la mer, remportée par Athènes, avec les conséquences importantes que l'on sait pour le futur de la cité.

Il est possible que ce genre d'exemple ait été ce qu'Aristote avait en tête lorsqu'il parlait de la sagesse de la foule. Ce qui est certain, c'est que l'APE fournit, dans les limites des hypothèses qu'on a mentionnées plus haut, un modèle crédible de mécanisme de prise de décision collective dans lequel l'expertise des individus contribue au bien commun sans que la capacité de décider soit confisquée par les experts. Un tel système n'est clairement pas à l'épreuve des erreurs de jugement, mais a le mérite cependant de montrer que du point de vue épistémique, la démocratie n'est pas nécessairement un mauvais système. Il est même permis d'espérer que dans le jeu répété de l'évaluation des experts et de la prise de décision s'instaure un cercle vertueux dans lequel le grand nombre développe sa capacité à mettre au service du bien commun l'expertise distribuée en son sein.

Synthèse réalisée par **Laurent Keiff**

La vidéo de la conférence est disponible sur le site ADA <http://ada.meshs.fr/>

Laurent Keiff

Chercheur post-doctorant associé à STL (Savoirs, textes, langage - UMR 8163, Lille 3 / CNRS), professeur certifié de philosophie.

Parmi ses publications récentes :

Laurent Keiff, Shahid Rahman [2010] : « La dialectique, entre logique et rhétorique », *Revue de Métaphysique et de Morale*, PUF, vol. 66, pp. 149-178.

N. Clerbout, Laurent Keiff, Shahid Rahman [2009] : « On Dialogues and Natural Deduction » dans G. Primiero et Shahid Rahman (éds.), *Acts of knowledge, Festschrift in Honour of Goran Sundholm*, College Publications, Londres.

Laurent Keiff [2007] : entrée « Dialogical Logic » de la *Stanford Encyclopedia of Philosophy* <http://plato.stanford.edu/entries/logic-dialogical/>

Guillaume Courty est professeur à Science Po Lille et chercheur au CERAPS (Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales, UMR 8026, Lille 2 / CNRS).

Ses domaines de spécialisation : Groupes d'intérêt, lobbying, politiques publiques, Parlement, travail politique, transports.

Il vient de publier une nouvelle édition de l'ouvrage *Les Groupes d'intérêt*, Paris, La Découverte, Coll. Repères, 2006.

Le lobbying et l'influence : fantasmes et cadres d'analyse en présence

par **Guillaume Courty**

Alors que beaucoup d'auteurs soutiennent encore que la France possède une digue étanche contre le lobbying – en l'espèce sa soi-disant culture politique (Rousseau, l'intérêt général...) –, le lobbying est devenu un mot du langage politique ordinaire. Certains le trouvent déplacé et lui préfère la représentation des intérêts. D'autres le considèrent comme déjà dépassés et le remplacent par les *public affairs* (les relations institutionnelles) ou l'*advocacy* (plaider une cause).

Face à un mot qui ouvre sur tant de pans de notre imaginaire politique (corruption, oligarchie, captation du pouvoir, défiance à l'égard du peuple, trafic d'influence...), il convient de revenir sur son entrée réussie dans le jeu politique français comme mot-totem et comme étiquette professionnelle ; puis d'ouvrir sur une belle polémique qui oppose ceux qui voient de l'influence partout et ceux qui n'y croient pas.

Comment le lobbying est devenu un mot français ?

En suivant depuis le début du XX^e siècle à la trace les auteurs qui ont écrit sur la représentation des intérêts (Courty, 2010), on peut remarquer que quatre substantifs ont été les plus dits et entendus. Dans l'ordre chronologique, les mots-totem ont été : les « groupements » au début du XX^e siècle, le « corporatisme » dans l'entre-deux-guerres, les « groupes de pression » à la Libération et les « lobbies » depuis le début des années 1990.

Ces mots ont permis de parler de trois catégories de faits qui ont posé problème aux auteurs car ils ne rentraient pas dans les cadres théoriques alors disponibles : des faits électoraux comme la présentation de candidats par des organisations non politiques (des groupements patronaux, religieux ou les « poujadistes ») ou le financement de candidats par des organisations ont été fréquents ; des faits législatifs avec la transmission à des parlementaires d'informations, d'amendements clés en mains ou de consignes de votes sont habituels ; enfin, des rites institutionnels comme des rencontres entre élus et professionnels de la représentation des intérêts, que ce soit dans un cadre solennel depuis la création du Comité national économique (première forme du Conseil économique et social), des organes consultatifs ou des négociations ou dans un cadre mondain avec les dîners, réceptions et voyages.

Depuis les années 1950, ces mots ne s'entendent pas n'importe où. Sciences Po Paris est l'épicentre de ces réflexions (Courty, 2006). C'est autour de l'Institut d'études politiques que l'espace académique a consacré des notions comme les groupes de pression puis le lobbying (les disciplines centrales ont été le droit public, la science économique et la science politique) ; il est traversé par l'espace religieux (nombre d'universitaires participent à des réflexions culturelles), l'espace de la haute fonction publique (des planistes aux énarques), l'espace politique, médiatique, puis, enfin l'espace institutionnel européen émergent. C'est lors d'interactions entre ces espaces à l'occasion de colloques, de débats, de réunion sur des programmes d'enseignements que s'est jouée la consécration des « bons » mots pour parler de représentation des intérêts.

Depuis les années 1990, le « lobbying » s'est imposé en rendant un peu désuet le terme de groupes de pression un temps adulé rue Saint-Guillaume. Sciences Po Paris n'a pas été que le lieu de discussion entre théoriciens. C'est également majoritairement là qu'ont été formés les acteurs qui ont fait du lobbying une étiquette professionnelle. Un espace de professionnels de la représentation des intérêts a en effet émergé et offre

positions...

des positions à des membres du barreau (encore rares), des cabinets conseil – plus d'une centaine proposent outre le lobbying, des affaires publiques, relations publiques, gestion de crise et intelligence économique –, des directions des affaires publiques dans les entreprises et les ONG ainsi qu'aux directeurs généraux des organisations professionnelles et des syndicats (ce sont les derniers à résister à cette « mode »). Tous ces acteurs tentent d'imposer leur conception de leur métier, investissent l'enseignement supérieur et la formation continue et publient des théories de leurs pratiques.

La langue politique en vigueur en 2012 privilégie donc des mots qui étaient rares et savants avant la seconde guerre mondiale : certains sont devenus ordinaires (lobby), d'autres secondaires (groupes de pression), d'autres réservés à un cercle d'initiés (« public affairs » en anglais dans les textes français). Un exemple de cette langue suffit à démontrer à quel point certains de ces mots sont désormais utilisés institutionnellement pour faire des choses. Deux députés, P. Beaudouin et A. Grosskost, ont entrepris fin 2006 d'essayer de convaincre leurs collègues de la nécessaire réforme du règlement de l'Assemblée nationale. La lettre qu'ils adressaient aux députés comportait cet argument : « le lobbying est une activité très répandue et constitue une forme d'expression de la société civile ». Depuis cette mobilisation, le Parlement s'est doté en 2009 d'une réglementation pendant que le mot « lobbying » résonnait dans des prétoires (Angolagate, financement de l'UIMM) et dans la presse britannique (des journalistes se sont fait passer à plusieurs reprises pour des lobbyistes et ont réussi à convaincre des Lords et des parlementaires européens de se faire payer pour passer des amendements).

Influence et argumentation : quelles questions poser en sciences sociales ?

Art de la manipulation pour les uns, de l'influence pour le plus grand nombre, les pratiques dites de lobbying renvoient à différentes traditions politiques. La première tradition est électorale : il faut faire des propositions à des candidats, les faire s'engager à faire, en aider certains ou en soutenir ouvertement d'autres. La deuxième tradition est mondaine. Il faut rencontrer « l'élu », lui serrer la main, obtenir un mot, une attention, une photographie. La troisième est législative. Pour que la loi produise des effets positifs il faut donc tout faire pour qu'elle contienne des articles conformes à ses attentes ou, si elle s'avérait néfaste, qu'elle n'aboutisse pas. Le lobbying est diffus dans ces trois traditions qui sont trois séquences importantes de la vie politique ; l'élection, la députation, la délibération. Toutes les connaissances que la science politique américaine a produites (et elles sont nombreuses et riches) sont embrumées par une conception comportementaliste qui se focalise sur l'influence. Depuis maintenant plus de vingt ans, l'influence (et non le pouvoir) est la boîte noire qui occupe les travaux universitaires et les fantasmes des commentateurs.

En effet, les journalistes et les citoyens croient dans l'influence des lobbys (et surtout dans celle des milieux d'affaires) alors que les travaux menés démontrent quasiment systématiquement que les plus riches ne sont pas les plus écoutés ou que la fameuse influence est un faux problème. Les premières thèses américaines ayant soutenu cette affirmation montrait dès les années trente que les élus sont sensibles aux intérêts de ceux qui sont leurs homologues sociologiquement quoi que ces derniers aient dit, fait ou tenté de faire. Depuis, d'autres travaux ont insisté sur le fait que l'autonomie prise par le champ politique rend nombre de problèmes et de cause indicibles dans cet espace. Il y a donc un constat d'impuissance des chercheurs devant une telle robustesse d'un cadre d'analyse aussi étroit. Pour tenter de retirer ces lunettes aux commentateurs de tous bords, les chercheurs expérimentent plusieurs pistes.

La première possibilité est de dénoncer ce « Saint-Graal des études sur les groupes d'intérêt » (B. Leech, 2010) et de montrer que les certitudes des journalistes, des

militants et des hommes politiques ne sont qu'une « légende ». Le bilan de cette activité académique est souvent stérile : au mieux l'on passe pour un défenseur des milieux d'affaires au pire pour un théoricien qui ne connaît rien à la réalité !

La deuxième possibilité est de se plonger dans l'exploration d'une redéfinition possible de l'influence en la considérant comme la capacité d'un individu de faire produire un bien politique conformément à ses intentions. Des travaux sont ainsi menés depuis quelques années pour quantifier l'influence de tel ou tel lobby (Dür, 2008). L'analyse repose sur la comparaison entre le produit fini (la loi) et ces versions premières (les mémos, brouillons et autres propositions faites par les lobbys). Les recherches menées sont encore peu probantes (Klüver, 2008) et se retrouvent devant le problème de départ : à quoi tient cette capacité de faire passer des mots d'un texte dans un autre ? La troisième possibilité consiste à essayer de comprendre pourquoi le citoyen, le journaliste et nombre de chercheurs font la même erreur : une classique inférence causale (Leech, 2010). L'erreur consiste certes à comparer deux textes que l'on pense liés l'un à l'autre (cela présuppose donc que le politique lit, archive et comprend tout) mais le biais le plus dommageable réside en amont : ne prendre que des textes qui ont été débattus et adoptés et oublier tous ceux qui ne sont jamais arrivés en délibération. Quid alors de la capacité des uns et des autres à ne pas arriver à produire un texte de loi ?

Autre possibilité téméraire, se débarrasser de l'influence ! Nombre d'auteurs ont tenté d'explorer comment des organisations arrivaient plus que d'autres à faire rentrer des informations dans le champ politique. L'influence devient alors la capacité de se faire entendre des pouvoirs publics. La recherche consiste à découvrir qui prend le plus souvent la parole, comment et dans quels lieux ? Dans cette logique, être « influent » c'est avoir la possibilité d'énoncer un argument. Les occasions sont connues et stratégiques : une audition, une consultation, un meeting, une conférence de presse... Il n'est peut-être pas surprenant que les lobbyistes eux-mêmes se présentent comme des « ingénieurs en argumentation » (propos tenus lors des 20 ans de l'Association française des conseils en lobbying, le 7 février 2012). Si ces acteurs tentent ainsi d'échapper à tous les présupposés et fantasmes que le lobbying suscite, il faut bien voir que, pour les chercheurs, cela impose d'observer autant les politiques que les représentants d'intérêt. Argumenter « exige la participation, voire la connivence, de celui auquel [l'argumentation] est destinée » (Grize, p.197) : il faut donc comprendre comment cette connivence s'obtient, si elle est déjà là ou si elle peut se diluer.

Enfin, une dernière possibilité s'offre à nous : ouvrir le débat sur les résultats des enquêtes les plus probantes développées à Washington (Baumgartner *et al.*, 2009). Comment les arguments de ceux qui dépensent le plus ne sont pas ceux qui sont le plus écoutés ? Comment à l'inverse, les pouvoirs publics n'ont pas besoin d'entendre les catégories dominantes pour aller dans leur sens ? Pourquoi l'enjeu des luttes d'influence ne consiste-t-il pas à agir sur les biens politiques mais à maintenir le *statu quo* ?

Références bibliographiques

Frank R. Baumgartner, Jeffrey M. Berry, Marie Hojnacki, David C. Kimball, Beth L. Leech, *Lobbying and Policy Change. Who Wins, Who Loses, and Why*, Chicago, University of Chicago Press, 2009

Guillaume Courty, *Les Groupes d'intérêt*, Paris, La Découverte, Coll. Repères, 2006

Guillaume Courty, « Les modes conceptuelles de la science politique française. Du « groupe de pression » au « Lobby », in J. Rowell, A.-M. Saint-Gille (éds), *La Société civile organisée aux XIX^e et XX^e siècles : perspectives allemandes et françaises*, Lyon, Septentrion, 2010, p. 31-44

Andreas Dür, « Measuring Interest Group influence in the EU. A note on Methodology », *European Union Politics*, 2008, vol. 9, 4, p. 559-576

Jean-Blaise Grize, « Argumenter, c'est davantage montrer que démontrer », in Anni Borzeix, Alban Bouvier, Patrick Pharo (eds.), *Sociologie et Connaissance. Nouvelles approches cognitives*, Paris, CNRS éditions, 1998, p. 197-205

Heike Klüver, « Measuring Interest Group influence Using Quantitative Text analysis », *European Union Politics*, 2008, vol. 9, 4, p. 535-549

Beth L. Leech, « Lobbying and influence », in *The Oxford Handbook of American Political Parties and Interest Groups*, Oxford, Oxford University Press, 2010, p. 534-551

Jean-Gabriel Contamin est professeur de sciences politiques à l'université Lille 2 et directeur du CERAPS (Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales, UMR 8026, Lille 2 / CNRS).

Ses domaines de spécialisation sont la sociologie des mobilisations et du syndicalisme, la sociologie de la démocratie, la sociologie des usages du droit. Il est membre du comité de rédaction du projet ADA.

Il a publié avec David Alcaud, Laurent Bouvet et Xavier Crettiez, le *Dictionnaire de sciences politiques*, Paris, Sirey, 2010, 2^e édition revue et augmentée, 410 p.

Ce que le programme ADA peut dire à la « société »

par Jean-Gabriel Contamin

« Car il est possible que de nombreux (individus), dont aucun n'est un homme vertueux, quand ils s'assemblent soient meilleurs que les gens dont il a été question, non pas individuellement, mais collectivement, comme les repas collectifs sont meilleurs que ceux qui sont organisés aux frais d'une seule personne. (Aristote, *Les politiques*, 3.1281a42-b10, traduction P. Pellegrin, adaptée)

Pour un universitaire, le programme ADA est d'abord et avant tout un projet de recherche scientifique. Il s'agit aussi de contribuer à positionner la région comme un pôle de référence en matière d'étude de l'argumentation à l'articulation avec la décision et l'action à partir d'une démarche pluridisciplinaire très ouverte et novatrice. Toutefois, cette dimension recherche n'est qu'un des aspects d'un projet qui a été, dès l'origine, pensé dans ses rapports avec les différentes formes de valorisation possible : valorisation par les publications, certes, mais aussi valorisation en matière de formation, et valorisation en direction du monde économique, politique et social.

En l'occurrence, le programme ADA s'inscrit très directement dans un ensemble de problématiques sociétales fortes dans nos sociétés contemporaines. Pour simplifier, on serait passé d'un monde dans lequel dominaient des formes de gouvernement par le haut qui s'imposaient via des discours d'autorité presque légitimes a priori à un monde plus complexe dans lequel des citoyens (mais aussi des consommateurs ou des employés), mieux formés et mieux informés, souhaitent plus qu'auparavant participer et être écoutés. Là où le législateur pouvait imposer ses normes au nom d'un intérêt général qu'il était supposé incarner, il lui faut maintenant prouver l'efficacité des mesures qu'il entend faire appliquer. Là où l'entrepreneur se prévalait de ses titres de propriété pour contraindre à le suivre, il se doit de convaincre ses salariés d'adhérer à ses projets s'il souhaite qu'ils aboutissent. Là où l'expert pouvait imposer ses solutions au nom de son savoir, il doit maintenant négocier avec des expertises et des savoirs concurrents qui remettent en cause sa préséance.

Ces transformations générales redonnent donc à l'argumentation, dans son rapport à la décision et à l'action, une place qu'elle semblait avoir un peu perdue. Pour le politique, comme pour l'entrepreneur, l'expert, le journaliste, le juge, l'avocat, le lobbyiste, le militant ou le citoyen, il s'agit de savoir comment se faire entendre, comment se faire comprendre.

Le programme ADA vise précisément à s'inscrire dans ces enjeux, d'une part en contribuant à une meilleure connaissance des manières d'argumenter et de persuader, des manières de mieux raisonner pour mieux décider et agir, en fournissant des outils et des pistes pour ce faire, et, d'autre part, en participant à la formation de publics très diversifiés aux formes et aux techniques les plus innovantes en matière d'argumentation. Il associe ainsi un volet 'formation' relativement classique, bien qu'éminemment interdisciplinaire, en direction d'étudiants de niveaux master et doctoral, à un volet important de formation continue à destination de publics diversifiés : les avocats, les élus politiques et syndicaux, les cadres de l'administration ainsi que les acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire. Surtout, ce projet se donne pour objectif de développer les liens entre les acteurs de la recherche en SHS et le tissu industriel, administratif et associatif local, national et international à partir d'un ensemble d'outils de communication - dont cette lettre est une bonne illustration - mais aussi à partir d'applications concrètes dans une grande variété de domaines. Il s'agit en effet, en combinant les apports de disciplines qui sont le plus souvent pensées de manière indépendante - la linguistique, la philosophie, l'économie, la sociologie, la science

positions...

politique, la psychologie, la gestion, l'histoire, le droit et l'informatique, par exemple - de proposer un ensemble d'expertises et même de softwares (systèmes d'aides à la décision) qui puissent être utiles à des publics très diversifiés.

Assister le décideur : comment décider en situation d'incertitude ? Assister le communicant, public ou privé : comment se faire entendre des citoyens, des usagers ou des consommateurs ? Assister le vendeur ou l'employeur : comment vendre et comment faire passer un message ? Assister le citoyen, le salarié, le lobbyiste ou le militant : comment, en retour, se faire entendre des autorités ? Voici une partie des questions auxquelles le programme ADA souhaiterait apporter des réponses innovantes.

La conférence proposée par Josiah Ober, dont cette lettre propose une synthèse, est, de ce point de vue-là, une belle illustration de ce que pourrait, à l'avenir, engendrer un tel projet. Elle est en effet d'abord le fait d'un universitaire dont les travaux sont issus d'une formation pleinement interdisciplinaire, à la charnière de l'histoire, de la philosophie et de la science politique. Elle démontre de surcroît l'intérêt de cette hybridation disciplinaire lorsqu'elle est mise au service d'enjeux sociétaux contemporains : il s'agit pour lui de définir les contours d'une « démocratie avisée », qui combinerait décision rationnelle et pouvoir du grand nombre, en revenant aux écrits d'Aristote et à la manière dont celui-ci pensait le politique. C'est ainsi à partir des travaux d'Aristote qu'il propose un ensemble de règles qui permettraient de décider de manière démocratique et pertinente.

Ce faisant, il en vient même à remettre en cause une « évidence » dont les conséquences dommageables dans le monde de la recherche se font tous les jours un peu plus sentir : comme le rappelait Aristote, ce n'est pas de l'expertise de quelques « excellents » qu'émergent les décisions les plus avisées ; c'est plutôt de l'intelligence collective déployée par un grand nombre d'hommes et de femmes de bonne volonté.

Gageons que c'est aussi cette leçon qui fera la force future du programme ADA.



Faustin Aïssi est conseiller « recherche et université » de Lille métropole communauté urbaine (LMCU).

Il est également conseiller municipal à Villeneuve d'Ascq, délégué aux relations ville-universités, grandes écoles, autres collectivités, État.

rencontre avec ...

Faustin Aïssi

Conseiller délégué à la recherche et à l'université, Lille métropole communauté urbaine

M. Aïssi nous explique pourquoi Lille métropole communauté urbaine a décidé de soutenir le programme ADA depuis ses origines.

Pouvez-vous nous expliquer votre rôle en tant que conseiller délégué « recherche et universités » au sein de Lille métropole communauté urbaine ?

“ Le début du nouveau siècle a vu une orientation de la politique communautaire tournée vers l'Innovation en vue de soutenir le développement économique et placer la métropole lilloise au niveau des standards européens en matière de création d'entreprises innovantes considérées comme sources pertinentes d'émergence de nouveaux emplois.

Cela a amené Pierre Mauroy, président de Lille métropole, avec sa vice-présidente, Martine Aubry, en charge du développement économique, à engager en 2005 une action de soutien aux pôles de compétitivité à l'intérieur desquels la communauté urbaine de Lille apportait un engagement financier significatif à la R&D au sein des entreprises innovantes et menait une politique de création de parcs scientifiques adossés le plus souvent aux universités (Eurasanté à Lille, Euratechnologies à Lomme, Haute Borne à Villeneuve d'Ascq ou la Zone de l'Union à Roubaix-Tourcoing par exemple).

Si par le biais du développement économique, Lille métropole apportait un soutien à la recherche privée, elle n'avait pas de compétence particulière pour accompagner la recherche publique.

Or, c'est dans les universités que se trouve l'origine de toutes les innovations. La recherche fondamentale est toujours en amont de l'innovation dans les entreprises à haute valeur ajoutée. Il nous est donc paru indispensable de soutenir la recherche universitaire dans un but de développement économique.

Nous avons créé une délégation « recherche - universités » au début du mandat communautaire de Martine Aubry en 2008. Elle m'en a confié l'animation. Depuis 2009, LMCU a donc une compétence effective « enseignement supérieur ». Depuis, nous avons accompagné les universités lilloises pour répondre aux appels à projets du Plan campus et du PIA (Programme d'investissements d'avenir). ”

Lille métropole communauté urbaine soutient fortement le programme ADA et n'a pas manqué de souligner son importance pour la métropole. Quelles sont vos attentes ?

“ L'intérêt du programme ADA est de faire travailler ensemble des chercheurs de disciplines diverses, d'apporter un nouveau regard sur les questions de société et d'éclairer la société civile comme les décideurs publics.

« Argumenter, décider, agir » est une séquence qui « parle » à tous les décideurs. Comment construire un argumentaire pertinent ? Comment transmettre un message « difficile » ? Ces recherches pourraient par exemple être très utiles dans le domaine médical : comment annoncer à un patient qu'il est malade ? Comment transmettre efficacement les messages de prévention ?

Il n'est donc pas étonnant que Lille métropole soutienne le programme ADA porté par la MESHs, qui représente un potentiel d'environ 1000 chercheurs et enseignants-chercheurs et dont l'objectif même est de faire émerger des projets interdisciplinaires innovants au travers de collaborations entre laboratoires SHS et les autres sciences. ”

La recherche en SHS souffre d'un déficit d'image auprès des entrepreneurs, pourtant des intérêts mutuels existent. Comment réconcilier les filières SHS avec l'entreprise ?

“ Très longtemps les mondes de l'entreprise et de la recherche, notamment en SHS, sont restés très cloisonnés. Toutefois, le besoin de création d'emplois nouveaux par l'innovation scientifique a amené les acteurs publics à favoriser ce rapprochement. Les parcs scientifiques en lisière de nos universités en sont d'illustres exemples. Les chercheurs y côtoient des entreprises innovantes telles que les start-ups issues des NTIC.

Il existe peut-être une méfiance entre le monde des universitaires et celui des entrepreneurs, mais elle tend aujourd'hui à disparaître. Les lois récentes sur le statut d'autonomie des universités les rapprochent du modèle anglo-saxon, où la recherche est en grande partie financée par le secteur privé. Les liens entre entreprises et laboratoires y sont très forts. Les laboratoires français doivent aujourd'hui apprendre à communiquer avec les entreprises et leur expliquer concrètement comment ils peuvent les accompagner dans leur démarche de R&D.

De leurs côtés, les entreprises qui n'investissaient pas dans la recherche, par manque de moyens ou d'informations, devront obligatoirement s'ouvrir et collaborer avec des laboratoires universitaires si elles veulent rester compétitives.

Il y a donc un travail de communication à faire auprès de ces deux publics. Il ne faut surtout pas hésiter à partir à la rencontre des entrepreneurs et à leur montrer concrètement ce que la recherche peut leur apporter. Cette lettre ADA est un bon moyen de communication mais n'est qu'une première étape dans le dialogue chercheurs-entrepreneurs. ”

Le programme ADA entend se placer sur le terrain d'une valorisation directement économique. D'après vous, que peut apporter ADA aux entreprises de la métropole ?

“ Les dirigeants d'entreprise doivent prendre rapidement des décisions efficaces et pertinentes dans un environnement économique extrêmement difficile, où le personnel est trop souvent considéré comme une variable d'ajustement budgétaire.

Il est alors pensable que les éléments d'analyse du programme ADA comme la sociologie, la psychologie et les autres sciences cognitives (linguistique, logique, information, communication, intelligence artificielle, etc.) puissent être d'une utilité pertinente pour les responsables des services de ressources humaines par exemple, dont les arguments doivent être suffisamment convaincants pour être acceptés par leurs salariés.

Il appartient aux chercheurs et enseignants-chercheurs de pouvoir construire toutes ces argumentations à partir de leurs éléments de recherche en vue d'une transmission de savoir à la société civile, aux responsables des collectivités territoriales, qui se retrouvent de plus en plus seuls face à la complexité des logiques économiques. ”

Entretien réalisé par **Janis Monchet**, le 13 février 2012

Qu'est-ce qu'une CIFRE ?

Le dispositif **CIFRE** (Conventions industrielles de formation par la recherche) subventionne toute entreprise de droit français qui embauche un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public. Les CIFRE sont intégralement financées par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est l'**ANRT** (Association nationale recherche technologie) qui assure sa mise en œuvre. Son objectif est de développer les partenariats de recherche entre le monde socio-économique et les organismes de recherche.

Ce dispositif permet aux entreprises de se développer technologiquement et d'accroître leur compétitivité grâce à l'intégration dans leur activité des résultats d'un programme de recherche.

Les CIFRE associent trois partenaires :

- Une entreprise : elle recrute en CDD ou CDI (articles D. 1242-3 & 6 du code du travail) un diplômé de niveau Master à qui elle confie une mission de recherche stratégique pour son développement socio-économique. Les travaux constitueront l'objet de la thèse du salarié-doctorant. Le salaire d'embauche ne peut être inférieur à 23 484 € annuel brut.
- Un laboratoire, qui assure l'encadrement scientifique du salarié-doctorant,
- Un doctorant, qui consacre 100% de son temps (qui peut être partagé entre l'entreprise et le laboratoire académique) à ses travaux de recherche. Ces travaux aboutiront à la soutenance d'une thèse au bout de trois ans.

Quelles sont les aides existantes pour l'entreprise qui embauche un chercheur en contrat CIFRE ?

Une subvention est versée à toute entreprise contractant une CIFRE avec l'ANRT. Depuis 2010 la subvention annuelle est portée à 14 000 € (non assujettie à la TVA). À cette subvention s'ajoute le crédit d'impôt recherche (CIR). Le subventionnement pour l'entreprise peut alors atteindre 50% du coût complet.

Le contrat de collaboration

L'entreprise et le laboratoire établissent un contrat de collaboration de recherche spécifiant les modalités du partenariat telles que les questions de confidentialité, la méthodologie de recherche, les lieux d'exercice du doctorant, la propriété intellectuelle des résultats obtenus.

Retrouvez toutes les informations concernant les CIFRE sur le site de l'ANRT :
www.anrt.asso.fr (rubrique CIFRE)

Une collection ADA chez Springer !

En décembre dernier, le professeur Shahid Rahman a signé avec Springer un contrat pour une nouvelle collection, conçue pour s'intégrer naturellement au programme de recherche ADA :

Logic, Argumentation and Reasoning.

Interdisciplinary Perspectives from the Humanities and Social Sciences

L'importance des sciences humaines et sociales pour le bien commun et la vie publique tient à leur faculté de contribuer à organiser un débat informé, à éclairer les mécanismes de la prise de décision et, de façon générale, à fortifier les racines que l'action plonge dans une réflexion dont elle doit se nourrir. Le projet de la série est de fédérer les SHS autour de cette contribution. Son ambition est d'offrir un lieu à la construction d'un cadre théorique qui rende possible et encourage l'interaction entre les disciplines. C'est dans le cadre de la MESHs et du programme ADA que cette ambition trouve un point d'ancrage institutionnel.

Le contenu scientifique de la série sera structuré autour de quatre domaines principaux :

1. Modèles (pragmatiques) de l'argumentation, où il s'agira de faire fond sur les avancées en logique basée sur la théorie des jeux, en sémantique dynamique, en modélisation de l'argumentation et de l'évolution des croyances, parmi beaucoup d'autres champs, pour proposer une intégration toujours plus fine des études empiriques sur les pratiques argumentatives effectives dans les modèles formels.
2. Communication, langage et techniques argumentatives. L'enjeu ici sera de renforcer l'articulation entre les dimensions descriptives et normatives de la théorie de l'argumentation. Une attention particulière sera portée à certains aspects du processus jusqu'ici moins étudiés, comme le rôle de la communication non-verbale et des émotions ou l'impact des NTIC.
3. Réception des arguments, persuasion et jeux de pouvoir. L'effectivité de l'argumentation sera ici l'objet d'étude. Le contexte social et toutes les formes de l'exercice du pouvoir donneront une perspective à deux questions principales : (1) qu'est-ce qui fait la force d'un argument, comment parvient-il à influencer les décisions et les comportements ? (2) en quoi les relations de pouvoir affectent-elles le processus argumentatif ?
4. Transformations diachroniques des pratiques argumentatives. Considérer l'argumentation du point de vue de son évolution dans le temps est un impératif pour une recherche qui ambitionne de donner de la perspective à l'explosion des pratiques délibératives dans tous les contextes de la vie publique. On cherchera en particulier à montrer en quoi les pratiques historiques et la réflexion qu'elles ont suscitées éclairent ce que signifie argumenter aujourd'hui.

Tous les volumes feront l'objet d'une double relecture, d'abord par l'équipe éditoriale, ensuite par les relecteurs de Springer, afin d'assurer à la collection les plus hauts standards internationaux de qualité scientifique.

Pour toute question ou pour soumettre un projet de volume, contactez le directeur de publication à l'adresse suivante : collection-ADA@meshs.fr

Comité éditorial :

General Editor : **Shahid Rahman**

Editor : **Laurent Keiff**

Area Editors :

Argumentation and Pragmatics | **Marcelo Dascal** (Tel Aviv), **Erik Krabbe** (Groningen), **Frans H. van Eemeren** (Amsterdam), **John Woods** (British Columbia/King's College)

Argumentation and Rhetoric | **Fabienne Blaise** (MESHs, Lille 3), **Gabriel Galvez-Behar** (Lille 3), **André Laks** (Paris 4), **Ruth Webb** (Lille 3)

actualités...

Decision Theory, Mathematics, Economy | Jacques Dubucs (Paris 1, IHPST), Frédéric Jouneau (Lille 3), Richard Sobel (Lille 1)

Cognitives Sciences | Yann Coello (Lille 3), François Recanati (ENS)

Computer Sciences | Éric Gregoire (université d'Artois), Henry Prakken (Utrecht)

Epistemology and Philosophy of Science | André Fuhrmann (Frankfurt), Gerhard Heinzmann (Nancy), Göran Sundholm (Leiden)

Logic | Michel Crubellier (Lille 3), Dov Gabbay (King's College), Sven Ove Hansson (Stockholm), Tero Tulenheimo (Lille 3)

Law, Political Science and Sociology | Jean-Gabriel Contamin (Lille 2), Frank Fischer (Rutgers), Josh Ober (Stanford), Marc Pichard (Lille 2)

Projets partenariaux ADA 2011-2012

La MESHS a lancé en novembre dernier un appel à projets partenariaux ADA avec le soutien de Lille métropole communauté urbaine. Voici la liste des projets retenus pour l'année 2011-2012. Les résumés sont disponibles sur le site ADA <http://ada.meshs.fr>

L'argumentation au cœur du processus judiciaire, du Moyen-Âge à nos jours
Serge Dauchy (Lille 2) et Catherine Denys (Lille 3)

Droit, justice et politiques communicationnelles. Permanences et ruptures
Sandrine Chassagnard-Pinet (Lille 2) et Serge Dauchy (Lille 2)

EPOPE, Évaluer l'impact d'une stratégie de planification de l'action sur l'observance de la recommandation de la pratique de l'exercice physique chez les patients coronariens et artéritiques athéromateux
Astrid Mignon (Lille 3)

Débat, argumentation, théorie de la connaissance : l'apport philosophique de l'Inde classique
Shahid Rahman (Lille 3) et Peter Flugel (London University)

La preuve scientifique : entre argumentation et image
Anne-Lise Rey (Lille 1)

Dépolitisation(s) ? Registres, processus et interprétations
Fabien Desage et Raphaëlle Parizet (Lille 2)

Publications

Nous signalons dans cette rubrique les publications en lien avec le projet ADA qui nous ont été communiquées. N'hésitez pas à nous en informer.

Christian Mahieu (CNRS), « Conditions expérimentales de la délibération éthique dans les organisations », *Revue d'éthique économique*, février 2012.

Ruth Webb (Lille 3), traduction collective, *Ilion n'a pas été prise, Dion de Pruse*, coll. La Roue à Livres, Paris, Les Belles Lettres, 2012.

Agenda / manifestations scientifiques

Séminaire doctoral inter-ED (écoles doctorales) de tronc commun 2011-2012
Toutes les séances ont lieu à la MESHS.

Judi 5 avril et 19 avril 2012 | 17h-20h

Les concepts économiques, leurs mesures et leur diffusion

Responsable : **Richard Sobel** (Lille 1)

Intervenante : **Florence Jany-Catrice** (Lille 1)

Qu'est-ce que la richesse ? Introduction au sujet ; richesse : conventions de définition et de mesure ; enjeux majeurs : qu'est-ce qu'une activité « productive » ? ;

Les indicateurs et la démocratie : les critères conventionnels de la performance ; tertiarisation des économies et renouvellement des concepts ; modernisation des services publics ; pluralité des régimes de performance.

Le chômage et la pauvreté : histoire des notions ; le caractère performatif des définitions et des mesures.

Jeudi 10 et 24 mai 2012 | 10h-13h

L'argumentation dans la négociation

Responsable : **Jean-Gabriel Contamin** (Lille 2)

Intervenant : **Yves Buchet de Neuilly** (Lille 2)

Dans ce module, nous proposons de réfléchir, à partir de la littérature scientifique (science politique, sociologie de la négociation, théories managériales) et en nous appuyant sur quelques exemples concrets (notamment les accords d'Oslo), à la place centrale qu'occupe l'échange d'arguments dans la très grande majorité des processus de négociation. Nous insisterons en particulier sur les difficultés que rencontrent les négociateurs pour ajuster et adapter leurs arguments à la tension constante entre création et revendication de valeur. Nous verrons également la place que peut occuper, dans la négociation, un tiers (médiateur) ; les modalités et les spécificités de son registre d'argumentation.

Conférences

19 juin 2012

Le fond et la forme : Schleiermacher, Platon et l'herméneutique | **André Laks**

André Laks est professeur de philosophie ancienne à Paris - Sorbonne, membre honoraire de l'Institut universitaire de France et directeur du Centre Léon Robin (UMR 8061, Paris - Sorbonne / CNRS).

Ses principaux domaines de recherche s'articulent autour des origines de la pensée grecque, de la pensée politique platonicienne, du commentarisme et de ses herméneutiques et de la réception de la philosophie ancienne : philologie et philosophie.

6 novembre 2012

Argumentative Turn in Public Policy | **Frank Fischer**

Frank Fischer est professeur de sciences politiques à l'université de Rutgers (New Jersey, USA). Il est également professeur à l'université de Kassel en Allemagne. Il a récemment co-édité avec Herbert Gottweis « The Argumentative Turn Revisited: Public Policy as Communicative Practice », Duke, 2012. Il travaille actuellement sur un livre traitant des défis que le changement climatique fait peser sur la gouvernance démocratique.

Réseau international ADA

Laurent Keiff, chercheur post-doctorant associé à STL (UMR 8163, Lille 3 / CNRS) a déposé un projet France - Stanford dans le cadre du programme ADA, en partenariat avec **Josiah Ober**, professeur de sciences politiques et d'études classiques à l'université de Stanford (Californie). Le projet *Expertise Evaluation in Epistemic Democracy* permettrait de financer une bourse postdoctorale de 4 mois, au sein du département de sciences politiques de l'université de Stanford, entre septembre et décembre 2012.

Cette lettre trimestrielle est une publication de la Maison européenne des sciences de l'homme et de la société (MESHS Lille Nord de France).

Vous pouvez également consulter ce bulletin en ligne à l'adresse suivante: <http://ada.meshs.fr>

Siège de la publication : MESHS Lille Nord de France (2, rue des Canonniers - 59000 Lille)

Directrice de la publication : Fabienne Blaise (directrice de la MESHS)

Directeur adjoint : Shahid Rahman (responsable scientifique du programme ADA)

Comité de rédaction : Gabriel Galvez-Behar, Janis Monchet (chargée de mission ADA, MESHS), Richard Sobel

Comité scientifique : Fabienne Blaise (STL- Lille 3), Yann Coello (URECA - Lille 3), Jean-Gabriel Contamin (CERAPS- Lille 2), Gabriel Galvez-Behar (IRHIS - Lille 3), Abdelhafid Hammouche (CLERSÉ- Lille 1), Frédéric Jouneau-Sion (EQUIPPE- Lille 3), Marc Pichard (CRD&P- Lille 2), Shahid Rahman (STL - Lille 3), Richard Sobel (CLERSÉ- Lille 1), Ruth Webb (STL- Lille 3)

Ont participé à ce numéro : Faustin Aïssi, Fabienne Blaise, Jean-Gabriel Contamin, Guillaume Courty, Laurent Keiff, Janis Monchet, Shahid Rahman

Les demandes de publication dans la Lettre ADA doivent être soumises au comité de rédaction (contact : janis.monchet@meshs.fr)

La reproduction des textes doit faire obligatoirement l'objet d'une demande auprès de la rédaction.

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce numéro.

Pour vous inscrire/désinscrire à la lettre ADA ou nous faire part de vos remarques et suggestions, contacter Janis Monchet (janis.monchet@meshs.fr)

Conception graphique et mise en page : Amandine Briffaut (assistante de communication, MESHS)

Impression : service imprimerie de l'université Lille 3 (rue du Barreau - BP 60140 - 59650 Villeneuve d'Ascq)

Dépôt légal : en cours

ISSN : en cours

Tirage : 500 exemplaires

